



**SYNDICAT NATIONAL CFTC**

**Finances Publiques**

**Section du Pas de Calais**



*Pouvoir s'opposer, Toujours proposer.*

---

# Comité Technique Paritaire Local

## du 15 octobre 2009

### **1 mise en place de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas de Calais au 1er novembre 2009**

En préambule à ce C T P Local, la Direction a organisé une réunion commune avec les organisations syndicales de la filière fiscale et celles de la filière gestion publique. A la fin de cette réunion, la parité administrative de la filière gestion publique et les organisations syndicales représentatives de la filière gestion publique ( FO, CFTC et CFDT) se sont réunies pour siéger en C T P L.

La direction nous a présenté, ce qui n'est plus vraiment un projet ( ! ), mais ses décisions définitives concernant la mise en place de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) du Pas de Calais au 1er novembre 2009.

**Nous avons rappelé à la Direction que le mois d'octobre constitue un vrai Marathon social... 3 CTPL et 1 CAPL. Le dialogue social ne doit pas être conduit ainsi, dans la vitesse et la précipitation : tout cela, en fait, pour boucler un calendrier de mise en place de la Direction Départementale des Finances Publiques au 1<sup>er</sup> novembre 2009.**

Il est donc acté que la création juridique de la DDFiP, issue de la fusion de la Direction des Services Fiscaux et de la Trésorerie Générale, interviendra dans le Pas-de-Calais au 1<sup>er</sup> novembre 2009.

La Direction nous rappelle que les principaux textes fondateurs sont le décret du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), le décret du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques, l'arrêté de classement des directions régionales et départementales des Finances publiques ainsi que l'arrêté fixant la liste des postes réservés aux administrateurs généraux des Finances publiques de classe exceptionnelle, les arrêtés portant création de directions régionales et départementales des Finances publiques (DDFiP et DRFiP).

La Direction de cette nouvelle entité sera donc la suivante : placée sous l'autorité de Jacques CARRE, administrateur général des finances publiques (AGFiP), Directeur Départemental des Finances Publiques, une équipe de six Directeurs et Directeurs adjoints prendra en charge les trois pôles suivants :

<b>← gestion fiscale</b>	<b>← gestion publique</b>	<b>← pilotage et ressources</b>
Responsable : Jacques MOLLON Adjoint : François MARTIN	Responsable : Jean-Paul BLEHAUT Adjoint : Joseph SORBA	Responsable : Claude VAUCHOT Adjoint : Véronique GABELLE

Un organigramme précis nous a été fourni, afin que nous puissions mieux nous y retrouver dans ce que nous pourrions presque appeler une usine à gaz.

Concernant la gestion des personnels, point sensible s'il en est un, la Direction nous informe que la création de la DDFiP ne modifie ni l'exercice des missions ni celui des métiers. Il en résulte donc que la constitution des directions se fait en respectant les spécialisations fonctionnelles actuelles. Les agents conservent ainsi leurs attributions dans la nouvelle organisation. **Nous en prenons bien évidemment acte et saurons nous en souvenir le cas échéant.**

Elle nous rappelle de plus que les règles de gestion resteront inchangées. Les agents seront gérés selon les règles applicables à chaque filière, cela jusqu'à la fusion des statuts. Chaque agent conserve ainsi les règles de mobilité et de promotion propres à son statut, y compris pour ceux qui sont affectés en équipe fusionnée dans le pôle pilotage et ressources. Ils bénéficient tous de la garantie du maintien à la résidence. **Cette notion est très importante pour CFTC DGFIP 62.**

Nous apprenons également que des CAPL seront cependant réunies après la création juridique afin d'être informées du changement de libellé de l'affectation des agents de la direction (DDFiP à la place de TG ou DSF). De plus, un comité technique paritaire départemental unique (CTPD) sera créé.

A la fin de cette réunion, le Directeur, M. Carré, a souhaité revenir sur certains points qui paraissent importants. Il s'est engagé à faire effectuer les travaux nécessaires à la Trésorerie Générale, à la Direction des services Fiscaux d'Arras ainsi que dans les S I P pour que les conditions de travail des agents soient correctes, y compris lorsque que des travaux auraient déjà été effectués. De plus, il a réaffirmé que les agents resteront positionnés sur leurs métiers d'origine, sauf s'ils ont exprimé un souhait différent. Pour finir, il nous a indiqué que la Recette des Finances de Boulogne sur Mer restera très largement confortée dans ses missions actuelles ( relations avec la C C I, Banque de France, surendettement, animation du réseau des trésoreries, etc... )

**Nous avons voté CONTRE** la mise en place de Direction Départementale des Finances Publiques dans notre département.

**CFTC DGFIP 62** n'est pas opposée par principe à tout changement, bien au contraire. Nous sommes les représentants d'un syndicat constructif et responsable.

L'expérimentation des hôtels des Finances aurait dû être poursuivie de manière plus approfondie. Ils étaient une solution très pratique pour les administrés qui avaient sur place l'ensemble du réseau ex-DGI, ex-DGCP. La création des S I P a été faite au pas de charge, sans se donner le recul nécessaire pour prendre les bonnes décisions, au bon endroit, et surtout au bon moment.

La fusion est menée avec trop de précipitation. Les agents déménagent du jour au lendemain. Ils n'ont plus aucune visibilité sur leur avenir. Nous n'avons eu aucune perspective concernant l'évolution des suppressions d'emplois.

Si la direction a provisoirement suspendu toute fermeture de postes comptables pendant la préparation de cette fusion, nous savons pertinemment bien qu'elle reprendra son chantier de fermetures des petits postes dès qu'elle en aura la possibilité. Et certainement, là aussi, au pas de charge.

Toutes ces raisons, dont d'ailleurs la liste n'est pas exhaustive, font que nous ne pouvons décemment pas voter pour ce projet. Pour CFTC DGFIP 62, les femmes et les hommes que nous sommes doivent être au centre de la fusion. En la matière, ce n'est pas le cas.

## 2 Création du poste « Amendes – Taxes d'urbanisme » à Arras

La direction nous informe que la trésorerie d'Arras doit prochainement intégrer le S I P d'Arras ( création des deux S I P différents ) . Elle propose donc de créer un poste spécialisé pour pouvoir gérer les amendes et les taxes d'urbanisme. Le nouveau poste sera installé dans les mêmes locaux que ceux des futurs S I P d'Arras. La réalisation définitive des travaux immobiliers ne devrait pas intervenir avant le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Le chiffre O R E de ce nouveau poste pourrait être fixé à 9,50 agents de catégories C et B, mais rien n'est certain. En effet, les prochains chiffres de l' O R E ne sont pas encore connus . Ces emplois seront entièrement prélevés sur la Trésorerie d'Arras. Le nouvel effectif O R E qui intégrera le S I P sera, selon nous, trop faible. Il aurait été certainement plus sage de créer quelques emplois. Mais nous savons pertinemment bien qu'en période de suppression d'emploi, la direction ne saurait envisager une telle solution, et nous le regrettons particulièrement.

Les collègues concernés par la création de ce nouveau poste ont été informés de ce projet par la direction et ne s'y sont pas particulièrement opposés.

**Nous avons voté POUR** la Création du poste « Amendes – Taxes d'urbanisme » à Arras

### Vos représentant(e)s CFTC DGFIP 62

**Anne-Laure HOUSTON**

*Titulaire*  
S I P de Calais

**Jean-François HENEMAN**

*Expert*  
Recette des Finances

**Gabriel GAILLARD**

*Titulaire*  
Recette des Finances

